

RUE DUMANOIR

N° 28

22 Mai 1435

Richard Haryngton, chevalier, bailli de Caen à Guillaume Rouxel commis au gouvernement de la justice et juridicion de la viconté dudit lieu de Caen, salut. Nous vous mandons que des deniers de vostre recepte vous paieiz bailliez et délivrez à Giroi Triquet, maistre executeur de la haulte justice du Roy nostre sire es vicontez de Caen et de Baieux, la somme de quinze livre tournois qui deubz lui sont et que tauxés lui avons pour sa paine et sallaire d'avoir trenchiés les coulz et pendus les corps de Guillaume Douville, de la parroisse de Nostre Dame de Froide Rue, Massiot de Courseulle, de Dosullé, maistre (?) Robin Dumanoir, de la parroisse de Lachon, Jehan Lelesant, de Villers en boscaige et Thomas Rouvel, de la parroisse d'Aulnoy ; pour chascun des dessus diz LX s., vallent la dicte somme de XV livres t. ; et par rapportant ces présentes et quictance suffisante dudit Giroi, icelle somme vous sera allouée et rabatue de vostre dite recepte ou et par qui il'appartendra. Donné à Caen le XXIIème jour de may l'an mil CCCC trente et cinq.

(B.N., Ms. Fr. 7645, n° 41).

La rue DUMANOIR ne tire donc pas son nom de la propriété située dans le bourg (entre les murs) mais de cet illustre lassonnais qui a été guillotiné pour faits de résistance aux Anglais, 14 ans après la condamnation et l'exécution de Jeanne D'ARC sur le bûcher.

A noter également que dans cette rue devait se situer l'ancienne salle des fêtes. Nous n'avons aucune trace de ce local. Toutefois, fin des années 1990 nous avons eu à mettre à jour le cadastre qui faisait état de parcelles appartenant à la commune. Nous sommes bien sûr à l'écoute de toute personne qui pourrait nous en dire plus.